

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
6 MARS 2023**

**SÉANCE PUBLIQUE**

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à dix heures, le Conseil départemental de Loir-et-Cher s'est réuni dans la salle Kléber LOUSTAU, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Philippe GOUET.

Étaient présents :

Mmes ANDRÉ, BEAU, DUBÉ, EL ADRAOUI, FOUCHER-MAUPETIT, GALLARD, GIBOTTEAU, LHÉRITIER, MILLET, PÉAN-NORQUET, PERSILLARD, REPINÇAY, THIBAUT, VERNERET.

MM. BAUDU, BIOULAC, FROMET, GOUET, HARNOIS, HUGUET, LECUIR, MERCIER, PAOLETTI, PELTIER, PILLEFER, SARTORI, THORIN, VÉTELÉ.

Pouvoirs :

M. CONTOUR à Mme GALLARD (utilisé)

Mme DOUCET à Mme PERSILLARD (utilisé)

M. PILLEFER à M. GOUET (pouvoir donné dans la perspective d'une possible absence, mais non utilisé au cours de la réunion)

La condition de quorum a été satisfaite tout au long de la séance.

Président :

M. Philippe GOUET

Secrétaire de séance :

Mme Catherine LHERITIER

## ORDRE DU JOUR

<b>1. Approbation du procès-verbal du conseil départemental du 12 décembre 2022</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Délégation de compétence du conseil départemental au président du conseil départemental en vue de la gestion de la subvention globale fonds social européen (FSE)</b> .....	<b>5</b>
<b>3. Demandes d'allocation départementale de stage en faveur des internes en médecine générale et des étudiants paramédicaux</b> .....	<b>6</b>
<b>4. Aide à la primo installation d'un médecin généraliste à Châtillon sur Cher</b> .....	<b>6</b>
<b>5. Révision du montant de la subvention pour la construction de la MSP de Saint-Ouen</b> <b>6</b>	
<b>6. Dotation de solidarité rurale 2023 – Modification n° 1</b> .....	<b>7</b>
<b>7. Dotation départementale d'aménagement durable (DDAD) – Attribution de soutiens financiers</b> .....	<b>7</b>
<b>8. Solidarité rurale : aide exceptionnelle aux exploitations agricoles et pépinières impactées par la grêle de juin 2022</b> .....	<b>7</b>
<b>9. Aide d'urgence pour les populations victimes du double tremblement de terre en Turquie et en Syrie</b> .....	<b>8</b>
<b>10. Adoption du schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques 2023-2028</b> .....	<b>9</b>

## **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Mes chers collègues, nous allons pouvoir démarrer cette session. Je rappelle un pouvoir de Michel Contour à Lionella Gallard, un pouvoir de Bernard Pillefer à moi-même, au cas où il devrait partir, et un pouvoir de Florence Doucet à Maryse Persillard.

Pour cette session, après un petit mot d'introduction, nous aurons l'intervention des présidents de groupe s'ils le souhaitent ou d'autres élus. Ensuite, nous aurons l'examen de dix dossiers. Puis, nous aurons le rapport n° 10 qui sera présenté par Tania André et Emmanuelle Dormoy, sur le futur schéma départemental des enseignements et pratiques artistiques. Nous aurons également à voter un vœu qui a été proposé par le groupe « Loir-et-Cher autrement ». Je vous présenterai ensuite le bilan « Le 41 en bonne santé » après une année de mise en place. Et enfin, à 11h45, monsieur le Préfet nous rejoindra pour nous présenter le rapport d'activité des services de l'État dans le département.

Mes chers collègues, je souhaite commencer la session d'aujourd'hui en exprimant toute notre solidarité envers les populations touchées par les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie, survenus le 6 février dernier et qui ont causé, à ce jour, la mort de 50 000 personnes.

J'ai décidé de vous proposer, lors de cette session, une délibération spécifique pour accorder une aide d'urgence aux populations sinistrées.

À cette catastrophe humanitaire de grande ampleur s'ajoute un contexte économique, international et national instable qui reste préoccupant. Le déficit commercial de la France a presque doublé en 2022 pour atteindre 164 milliards d'euros. Sous l'effet de la flambée des prix du gaz, du pétrole et des matières premières, la balance entre les importations et les exportations a atteint son plus haut niveau de déséquilibre depuis l'après-guerre. À cet impact des prix s'ajoute la faiblesse de l'euro face au dollar, puisque la monnaie unique a perdu 11 % en 2022 face au billet vert. Pour répondre à une situation inflationniste durable, la Banque centrale européenne a annoncé le 2 février dernier qu'elle relevait son taux d'intérêt sur les opérations principales de refinancement à 3 %, afin de limiter la hausse des prix. C'est la cinquième augmentation des taux d'intérêt en zone euro depuis juillet 2022.

Je rappelle que la hausse des prix à la consommation en France a atteint 5,2 % en moyenne en 2022 du fait de la poussée des prix de l'énergie, de l'alimentation et dans une moindre mesure, des autres produits. Un tel niveau d'inflation n'avait pas été mesuré depuis le milieu des années 1980. Je rappelle également que l'inflation des produits alimentaires en mars, liée à la fin des négociations avec les fournisseurs des hypermarchés, pourrait donner une inflation en juin entre + 16 et + 20 %. Nous sommes actuellement à + 14 % sur l'alimentaire. Je souligne aussi enfin qu'une publication faite par les Restos du Cœur est inquiétante puisqu'ils ont noté une augmentation de 22 % d'inscriptions aux Restaurants du Cœur en ce début d'année 2023.

Si selon la Banque de France, l'activité économique continue mois après mois à faire preuve de résilience avec une progression de l'activité de chacun des trois grands secteurs au mois de janvier, les entreprises anticipent un ralentissement avec une légère progression dans les services, une stabilité dans l'industrie et un repli dans le bâtiment. L'érosion continue des carnets de commandes depuis un an dans l'industrie pèse sur les perspectives de moyen terme alors que le tribunal de commerce de Blois a enregistré 228 ouvertures de procédures collectives en 2022, contre 112 en 2021. Les chefs d'entreprises ont évoqué leurs inquiétudes à plusieurs titres. La question du remboursement des prêts garantis par l'État est prégnante. Beaucoup d'entreprises de Loir-et-Cher redoutent une situation d'étouffement de l'endettement qui empêcherait des remboursements sereins.

Par ailleurs, la conjoncture pour les départements n'est pas des plus favorables. Des inquiétudes persistent quant à nos marges de manœuvre futures. L'interview donnée par le ministre de l'Économie Bruno Lemaire au JDD du 29 janvier dernier laisse penser à une réduction significative des dépenses publiques. L'objectif du Gouvernement est de ramener le déficit public à 3 % du PIB d'ici 2027. Nous risquons donc de voir resurgir le plafonnement contraint de nos dépenses, voire le rationnement des dotations de l'État, alors que la situation issue de la loi de finances pour 2023 est moins favorable pour les départements puisque la dotation globale de fonctionnement qui leur est octroyée est restée gelée. Dans ce contexte, la préoccupation concernant l'avenir de nos recettes fiscales reste prégnante. En effet, à la baisse annoncée des DMTO en 2023, s'ajoute la crainte de perdre purement et simplement cette recette. En effet, la Cour des comptes dans son rapport d'octobre 2022 intitulé « *Le financement des collectivités* »

*territoriales* » suggère de transférer au bloc communal la part départementale des DMTO. Ce serait le coup fatal et définitif porté à ce qui reste de notre autonomie financière. Nous ne pouvons pas l'accepter. L'Assemblée des départements de France a d'ores et déjà vivement réagi auprès de la Première ministre sur cette menace. Il nous faut rester vigilants pour continuer à bien gérer notre département.

Par ailleurs, mes chers collègues, notre session abordera aujourd'hui deux sujets d'importance, la santé et la culture.

La santé, vous le savez, est une des priorités du mandat. Alors que le nombre de médecins généralistes a baissé de 11 % en dix ans en France, notre département connaît en 2022 une densité de médecins généralistes pour 100 000 habitants de 108 contre 128,5 en moyenne nationale. Soit un manque sur le département de 70 médecins, y compris médecins généralistes et médecins spécialistes. En Loir-et-Cher, 64,4 % des médecins ont plus de 50 ans. C'est notamment pour lutter contre la désertification médicale et valoriser les territoires ruraux que nous avons mis en place « Le 41 en bonne santé ». Ce plan connaît déjà des résultats positifs et va continuer à se déployer tout au long de l'année 2023. Je vous présenterai son bilan pour l'année 2022 et ses perspectives 2023 à la fin de la session.

Nous mettons également ce matin l'accent sur notre politique culturelle. Alors que la crise Covid a fortement impacté le monde de la culture, le département de Loir-et-Cher s'est durablement inscrit dans un soutien résolu à l'enseignement et aux pratiques artistiques. Le schéma départemental de développement des enseignements artistiques, mis en place en 2008, a souligné l'engagement du département. En 2022, 3 444 élèves ont été accompagnés, dont 2 616 de moins de 26 ans. L'association Accords Centre-Val de Loire compte 89 adhérents permettant un maillage solide, par exemple, pour les 42 écoles de mesures de musique sur notre territoire. De même, le soutien budgétaire au schéma par le département s'exprime par une inscription de 462 455 € en fonctionnement et de 70 000 € en investissement pour le BP 2023. Le schéma est une réussite avec une hausse de 7 % de la fréquentation dans les écoles de musique territoriales. Afin d'élargir le périmètre du schéma actuel, le nouveau schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques est présenté. Ce schéma aura pour ambition de conforter la place des enseignements artistiques en répondant aux mutations des besoins des territoires. Il aura également pour objectif de structurer et développer une offre de pratiques au plus près des attentes afin de faciliter l'accessibilité et l'inclusion de tous les publics et de favoriser une offre ambitieuse, diversifiée et cohérente équitablement répartie sur le territoire départemental. Les enseignements et les pratiques artistiques conservent et doivent conserver une place importante dans nos politiques publiques. C'est un facteur d'attractivité majeur quand on vit en milieu rural et une ouverture culturelle essentielle pour nos jeunes. Le département de Loir-et-Cher, à travers ce nouveau schéma, veut ouvrir une nouvelle page dans l'accompagnement des enseignements et des pratiques culturelles. Trouver une école de musique ou de danse près de chez soi, rencontrer des artistes, concevoir et réaliser des projets, s'enrichir lors d'ateliers avec d'autres écoles ou encore être solidaires de personnes en situation d'exclusion, en partageant une pratique artistique avec elles, sont autant de finalités de ce futur schéma. Une présentation de ce schéma vous sera proposée par notre vice-présidente chargée de la culture, Tania André, et par Emmanuelle Dormoy, chef de service Culture et patrimoine.

Enfin, nous accueillerons aujourd'hui également en fin de session monsieur le Préfet de Loir-et-Cher, François Pesneau, pour son rapport annuel d'activité des services de l'État et nous aurons avec lui un temps de questions-réponses. Avant de passer à l'examen des dossiers de notre session, y a-t-il des interventions souhaitées ? Je n'en vois pas. Nous allons donc passer à l'examen de nos dix dossiers.

### **Madame Lionella GALLARD**

Excusez-moi, président. Je pensais que vous alliez parler d'abord du procès-verbal.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Je vais en parler, c'est prévu.

#### **1. Approbation du procès-verbal du conseil départemental du 12 décembre 2022**

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Justement, Lionella, le dossier n° 1, c'est l'approbation du procès-verbal du conseil départemental du 12 décembre 2022. Je vous propose d'approuver le projet de délibération joint au rapport

relatif à l'adoption du procès-verbal du conseil départemental du 12 décembre 2022.

**Madame Lionella GALLARD**

Nous sommes bien d'accord que ce procès-verbal doit relater ce qui s'est passé dans la session. Je suis intervenue, souvenez-vous, sur le fait que madame Virginie Verneret avait procuration de monsieur Peltier qui était parti avant la fin de la session. Comme Bernard Pillefer le fait aujourd'hui, ce pouvoir est donné pour l'assemblée, donc figure au procès-verbal. Or, je constate que dans les pouvoirs, le pouvoir de monsieur Peltier à madame Virginie Verneret ne figure pas dans la page 7 avec l'intitulé des pouvoirs. Je pense donc qu'il faudrait corriger cela. Monsieur Pelletier a l'habitude de partir systématiquement avant la fin des sessions, donc je pense qu'il serait bien que les pouvoirs puissent être systématiquement donnés au moment où la personne s'en va et que ce soit stipulé auparavant.

**Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

J'ai reçu ce pouvoir en cours de séance. C'est indiqué dans le compte-rendu.

**Madame Lionella GALLARD**

Oui, mais ce n'est pas écrit dans les pouvoirs.

**Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

C'est dans le cadre du compte-rendu. [Le président lit le procès-verbal] « Page 30 : *« Excusez-moi président, je vois dans l'écran que Virginie Verneret vote pour Guillaume Peltier. Il ne m'a pas semblé entendre qu'il y ait eu un pouvoir »*. Et plus loin, il est indiqué que *« Le pouvoir de monsieur Guillaume Peltier à madame Verneret a bien été remis entre les mains du président au cours de la séance au moment de son départ. »* C'est donc bien écrit.

**Madame Lionella GALLARD**

Oui, mais ce n'est pas marqué dans la page où il y a tous les pouvoirs, ce n'est pas indiqué.

**Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

On va compléter. Je vous demande donc d'approuver ce dossier n° 1. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Il est donc adopté à l'unanimité.

**2. Délégation de compétence du conseil départemental au président du conseil départemental en vue de la gestion de la subvention globale du fonds social européen (FSE)**

**Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Rapporteur, Monique Gibotteau.

**Madame Monique GIBOTTEAU**

C'est une somme que nous avons de l'État, qui nous est donnée pour cinq ans et cela concerne purement l'insertion. Sur cinq ans, donc 2 500 000 €. Je vous demande d'approuver cette délégation de compétence au président du conseil départemental en vue de la gestion de la subvention globale Fonds Social Européen.

**Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Je mets au vote ce dossier n° 2, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

**3. Demandes d'allocation départementale de stage en faveur des internes en médecine générale et des étudiants paramédicaux**

**Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Le rapporteur sera Bruno Harnois, sur les demandes d'allocation départementale de stage en faveur des internes en médecine générale et les étudiants paramédicaux.

**Monsieur Bruno HARNOIS**

Merci Monsieur le président. Dans le cadre du plan « Le 41 en bonne santé », il vous est proposé d'attribuer cinq aides au titre de l'allocation départementale de stage bénéficiant aux internes en médecine générale et aux étudiants paramédicaux qui effectuent un stage dans le Loir-et-Cher. Montant calculé sur la base de 250 € par mois de stage et aide plafonnée à 1 500 €.

**Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Je passe donc au vote de ce dossier n° 3. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

**4. Aide à la primo installation d'un médecin généraliste à Châtillon sur Cher**

**Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Toujours le même rapporteur, Bruno Harnois.

**Monsieur Bruno HARNOIS**

Dans le cadre du plan « Le 41 en bonne santé », il vous est proposé d'attribuer une aide au titre du fonds d'intervention et de promotion de la santé à Quentin Boisselier, médecin généraliste à Châtillon-sur-Cher pour l'achat de mobilier, matériel et informatique à usage professionnel dans le cadre de son installation.

**Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci Bruno. Je mets ce rapport au vote. Y a-t-il un vote négatif ? Une abstention ? Donc adopté à l'unanimité, je vous remercie.

**5. Révision du montant de la subvention pour la construction de la MSP de Saint-Ouen**

**Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Pour le dossier n° 5, je serai le rapporteur. Dans le cadre du plan « Le 41 en bonne santé », nous avons porté le taux d'aide de 10 % à 25 % du coût d'investissement hors taxes réalisé par le porteur de projet, pour l'aide à la création et à l'extension des structures d'exercice groupé ou coordonné ; et porté le plafond d'intervention de 60 000 à 100 000 €. Lors de la commission permanente du 7 février 2022, une subvention de 60 000 € a été attribuée à destination de la commune de Saint-Ouen dans le cadre de la construction d'une maison de santé. Je vous propose d'appliquer ces critères à ce projet et d'attribuer une subvention complémentaire de 40 000 € pour le projet de construction de la maison de santé située 36, rue Georges Carré à Saint-Ouen. L'aide totale accordée par le département sera ainsi portée à 100 000 €. Y a-t-il un vote négatif ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie.

## **6. Dotation de solidarité rurale 2023 – Modification n° 1**

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Le dossier n° 6, rapporteur Philippe Mercier.

### **Monsieur Philippe MERCIER**

Merci président. Chers collègues, je vous propose d'approuver le projet de délibération relatif à la dotation de solidarité rurale 2023, afin d'ajouter six dossiers à la répartition initiale des crédits approuvée lors de la commission permanente du 6 février dernier. D'augmenter de 250 000 € l'autorisation de programme 2023 fléchée sur cette dotation de solidarité rurale, portant ainsi le montant de 5 500 000 € à 5 750 000 € pour six dossiers concernant les communes d'Authon, Chartres-sur-Cher, Lassay-sur-Croisne, Saint-Amand-Longpré, Sambin, et Talcy. Cette dotation complémentaire générera une commande publique supplémentaire de l'ordre de 1 700 000 €.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Je vous demande donc d'approuver ce dossier n° 6. Y a-t-il un vote contre ? Ou des abstentions ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

## **7. Dotation départementale d'aménagement durable (DDAD) – Attribution de soutiens financiers**

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Rapporteur, Pascal Huguet.

### **Monsieur Pascal HUGUET**

Merci, Monsieur le président. Je vous propose donc d'approuver par l'intermédiaire de la DDAD le soutien financier pour 15 projets pour nos collectivités locales évidemment, syndicats ou autres établissements publics éligibles, pour un montant global de 313 100 € hors-taxes.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Je vous demande donc un vote pour ce dossier n° 7. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Donc adopté l'unanimité. Je vous remercie. Nous allons passer au dossier n° 8.

## **8. Solidarité rurale : aide exceptionnelle aux exploitations agricoles et pépinières impactées par la grêle de juin 2022**

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Le rapporteur sera toujours Pascal Huguet.

### **Monsieur Pascal HUGUET**

Vous vous souvenez qu'entre le 4 et le 19 juin dernier, on a eu un gros épisode de grêle sur le territoire qui avait fait de très importants dégâts. Conformément à ce qui se pratiquait dans la mémoire du conseil départemental depuis 2015, on a souhaité amener un soutien évidemment aux exploitations agricoles concernées. Je me permets de vous rappeler qu'en 2015, nous avons accordé 300 000 € pour la sécheresse ; pour les inondations de 2016, on avait mis 300 000 € ; pour la sécheresse de l'été et de l'automne 2019, 500 000 € ; suite au premier confinement, en mai 2020, nous avons accordé une aide de 50 000 € aux horticulteurs pour les achats de plantes livrées en communes et en EHPAD ; nous étions également intervenus dans le cadre des conséquences des épisodes du gel de 2021 en mobilisant une enveloppe de 1,5 million d'euros.

Pour cet épisode de grêle, sur la base des calculs et des décisions qui ont été prises par

l'État en collaboration avec la Chambre d'agriculture, on a appliqué à un certain nombre de dossiers, au conseil départemental, un pourcentage pour qu'il y ait une certaine équité et qu'on puisse rester bien évidemment dans nos prévisions budgétaires.

On prévoit donc de mettre en œuvre une aide de 220 515 €, répartie sur 53 exploitations agricoles au titre du fonds d'urgence agricole dans le respect des règles fixées par notre règlement.

Il est proposé d'apporter une aide départementale également complémentaire à hauteur de 20 % de l'aide accordée par l'État pour les 53 exploitations éligibles au fonds d'urgence, soit un montant global de 67 116 €.

Pour les cinq pépiniéristes éligibles au titre des calamités agricoles, un montant global de 153 399 € a été souhaité. C'est très important au regard du nombre d'exploitations.

Nous proposons également d'octroyer des aides exceptionnelles du département aux exploitations impactées par les épisodes de grêle de juin 2022 selon les deux dispositifs précités.

C'est un processus de calcul assez long, mais on n'est qu'au mois de mars, ce n'est déjà pas si mal. Mettre des budgets, ce n'est pas forcément le plus difficile, mais les répartir, c'est beaucoup plus compliqué. Là, on est sur une répartition qui me semble tout à fait logique.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci, Pascal. On a travaillé avec les services de l'État et bien sûr la chambre d'agriculture en amont. Je dois vous dire que j'ai un peu anticipé votre vote parce que lors du Salon de l'agriculture, j'ai fait cette annonce à nos agriculteurs. Je t'en prie Lionella.

### **Madame Lionella GALLARD**

Tout d'abord, j'espère qu'on va voter cette délibération. Merci pour les viticulteurs, les pépiniéristes. Sur le canton, cela a été assez impactant après le gel, je vous le rappelle, et puis la sécheresse a fait suite. Aujourd'hui, on a encore des problématiques d'eau puisque les nappes sont assez basses. Tout cela pour dire que le dérèglement climatique, ce n'est pas qu'une idée. C'est une réalité et malheureusement, je crains que le conseil départemental ne soit amené à intervenir de façon récurrente pour venir en soutien à nos agriculteurs.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Nous avons eu le problème du gel en 2021 déjà et la sécheresse en 2020. Je vais donc mettre ce dossier n° 8 au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous en remercie. C'est un dossier important pour nos agriculteurs.

## **9. Aide d'urgence pour les populations victimes du double tremblement de terre en Turquie et en Syrie**

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Je vais présenter le dossier n° 9. C'est une aide d'urgence pour les populations victimes du double tremblement de terre en Turquie et en Syrie. Face à la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie survenus le 6 février dernier, et faisant état, fin février, de près de 50 000 personnes qui ont perdu la vie, le département de Loir-et-Cher exprime toute sa solidarité envers les populations touchées. Dans le cadre du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales, le Faceco Turquie-Syrie mis en place par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, nous proposons



d'accorder une subvention de 15 000 € pour soutenir les populations victimes des séismes. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Il est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie. C'est le même dispositif que nous avons utilisé pour l'aide à l'Ukraine et au Liban.

## **10. Adoption du schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques 2023-2028**

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Le dossier n° 10 est présenté par Tania André.

### **Madame Tania ANDRÉ**

Merci, Monsieur le président. Comme vous l'avez annoncé tout à l'heure en préambule de cette session, je vous propose d'approuver aujourd'hui par délibération le nouveau schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques pour les cinq prochaines années.

L'offre culturelle, vous le savez tous, intervient pleinement dans l'attractivité d'un territoire comme facteur de qualité de vie, comme espace de lien social et d'épanouissement. La possibilité d'avoir accès à une ou des pratiques artistiques diversifiées et de qualité et surtout de proximité relève d'une offre culturelle indispensable et constitue un atout majeur pour les habitants de notre département.

Dans le cadre de notre compétence en matière d'enseignement et de pratiques artistiques, le département poursuit son engagement auprès des acteurs de ce secteur, qu'il s'agisse des structures associatives ou en régie publique. Un bilan mené en concertation avec les différents représentants professionnels et les usagers a permis d'identifier clairement des points d'évolution positifs, mais aussi la récurrence de faiblesses, déterminant la nécessité de poursuivre ou de renouveler certains objectifs.

Un schéma départemental des enseignements artistiques n'est pas un cadre figé. Il s'agit bien de l'expression d'une volonté stratégique destinée à agir à l'endroit de problématiques sectorielles identifiées comme prioritaires, mais surtout il se doit d'être modulable et en résonance avec les évolutions sociétales et territoriales qui concernent cette question des pratiques artistiques. Conscient de l'importance de ces pratiques collectives quant à l'apprentissage, mais aussi de celles permettant la poursuite d'une pratique à l'issue du temps d'enseignement, le département souhaite à l'occasion de ce nouveau schéma, considérer plus finement les pratiques amateurs. Acquérir une pratique par un apprentissage adapté et de qualité, c'est permettre une pratique en autonomie, mais c'est aussi favoriser son partage entre musiciens, danseurs ou acteurs et surtout avec un public.

Aussi, nous vous proposons d'intégrer cette notion à l'intitulé de ce prochain schéma en le dénommant « Schéma départemental des enseignements et des pratiques amateurs ». Ce schéma aura vocation à conforter un maillage territorial équitable, en préservant une offre de proximité, notamment par un soutien réévalué aux petites structures, mais aussi en accompagnant la modernisation des équipements. Il aura également pour vocation d'inciter les structures à poursuivre leur professionnalisation, en agissant sur l'emploi et la formation avec l'appui d'Accords Centre-Val de Loire que je tiens ici à remercier pour sa participation au travail de réécriture de ce schéma, mais il aura aussi pour vocation à inciter à la diversité de l'offre et à son décloisonnement par des prises d'initiatives et des dynamiques de projets. Une attention particulière sera portée à l'enseignement de la danse et du théâtre, plus faiblement représenté sur notre territoire départemental. L'enjeu de l'accès à la pratique reste donc une préoccupation essentielle qui vient nourrir les orientations de ce nouveau schéma. Il s'agira de permettre le développement du travail de sensibilisation en direction plus spécifiquement du public jeune en milieu scolaire afin d'éveiller le désir d'aller vers une pratique artistique et par là même d'acquérir quelques clés de culture artistique.

Je passe maintenant la parole à Emmanuelle Dormoy qui est nouvellement en poste sur les fonctions de chef de service culture et patrimoine, qui va rentrer un peu plus dans le détail de ce schéma et je tiens à remercier aussi les services, donc Emmanuelle bien sûr, Philippe Blanchet et Nathalie Larue, pour le travail de qualité qu'ils ont fait pour réécrire ce schéma départemental. Merci à vous.

## **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci Tania. Je propose donc une présentation de ce schéma avant le vote.

## **Madame Emmanuelle DORMOY**

Bonjour à toutes et tous. Merci Monsieur le président, merci Madame André de me donner quelques minutes pour vous présenter un peu plus en détail ce schéma, avec en clôture des éléments de calendrier pour sa mise en œuvre.

D'abord peut-être, quelques rappels. Les schémas départementaux s'inscrivent dans le cadre de la loi de 2004 sur la répartition des compétences des collectivités et depuis ce temps, il s'agit d'une compétence obligatoire au même titre que celle de la lecture publique et des archives. Peut-être vous rappeler aussi, et j'en ferai lecture, la définition de ce que l'on entend par un établissement d'enseignement artistique : « *Ils ont pour vocation d'assurer l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique autonome à vocation amateur et professionnelle.* » On est donc bien sur un champ très large qui est celui de l'enseignement initial jusqu'à la possibilité ensuite non seulement d'avoir une pratique amateur autonome de qualité, mais aussi éventuellement d'aller vers une voie de professionnalisation.

Monsieur le président a rappelé les grands enjeux dans son introduction. Évidemment on est bien dans un souci à travers ce schéma d'une équité dans l'accessibilité à l'échelle du territoire. Qui dit à l'échelle du territoire, dit maillage territorial équilibré, d'où une attention particulière à ce que l'offre d'enseignement puisse s'épanouir et émerger sur l'ensemble du territoire pour être le plus possible en proximité pour l'accès à cette offre. Il s'agit effectivement d'enjeux à l'attention de la population et des habitants. Il y a aussi un enjeu en termes de développement, donc plus du côté des établissements et des écoles elles-mêmes, à savoir de pouvoir les accompagner dans leur capacité à se diversifier et à évoluer et aussi bien évidemment à préserver et à renforcer une offre de qualité.

Des conditions pratiques plus attractives et adaptées. Il est vrai que l'on peut constater que très souvent, des établissements peuvent rencontrer des soucis en termes de conditions de locaux. En termes également de capacité à acquérir peut-être des matériels en lien avec les nouvelles pratiques artistiques, par exemple tout ce qui est lié à la musique électronique ou assistée par ordinateur. L'idée est aussi de pouvoir donner et accompagner ces établissements à être au plus proche des attentes des évolutions que l'on peut connaître aujourd'hui dans les pratiques. Évidemment, tous ces enjeux ont l'objectif premier d'augmenter la fréquentation des établissements qui, même s'il est à noter qu'elle a augmenté, continue à rester difficile à certains endroits et pas uniquement d'ailleurs à l'échelle du Loir-et-Cher.

Les grandes orientations : un schéma au service de tous les habitants et de l'attractivité du Loir-et-Cher. Je rappellerais juste le travail de concertation qu'il a pu y avoir courant 2021-2022 pour pouvoir procéder à une évaluation du schéma précédent qui avait été au départ acté pour six ans et qui a été reconduit sur une durée à peu près similaire, d'où un schéma précédent assez long pour se dérouler toutes ces dernières années. Ce temps d'évaluation a fait l'objet d'ateliers de travail, accompagnés par un cabinet extérieur et a réuni l'ensemble des acteurs concernés, à savoir les enseignants, les directeurs d'établissements, mais aussi les usagers autour d'un certain nombre de thématiques, de grands axes. Trois binômes de verbes sont ressortis. Ils ont été repris en en-tête de ce schéma. Ils permettent non seulement de se positionner du point de vue de l'utilisateur, mais aussi du point de vue des établissements eux-mêmes puisque le propre du schéma évidemment est de concerner non seulement le public, mais aussi les opérateurs de l'offre, à savoir les établissements, les structures partenaires et les collectivités locales. Il y a évidemment un premier binôme « apprendre et pratiquer », on est bien évidemment sur la première fonction, celle de l'enseignement, de l'acquisition d'une capacité de pratique, donc vraiment l'enseignement. « Partager et restituer », on est là dans l'enjeu d'une pratique plus amateur, avec la possibilité de continuer à exercer cette pratique et à mettre en œuvre cet apprentissage. « Accompagner et fédérer », l'idée est là aussi de pouvoir positionner et préciser le positionnement de la collectivité, à savoir son rôle d'accompagnement des acteurs du territoire.

De manière assez synthétique, la première grande orientation est la question de la nature de l'offre et surtout la capacité des écoles à pouvoir se professionnaliser. Effectivement, faire découvrir, c'est-à-dire pouvoir éveiller le désir et l'envie de pratiquer. Il s'agit donc vraiment d'être en amont du temps de l'inscription et de pouvoir aller sensibiliser au plus près et le plus rapidement possible auprès

principalement des publics scolaires, mais pas que, de pouvoir aller donner l'envie de se diriger vers une pratique artistique, qu'elle soit d'ailleurs musicale, théâtrale ou dramatique. Pour cela, on essaiera de renforcer cette possibilité d'agir à cet endroit de la sensibilisation. On voit bien aussi que l'enjeu du faire savoir est important. Très souvent les écoles n'ont pas forcément la capacité de définir une stratégie de valorisation de leur travail ou même de communication, de donner une visibilité à ce qu'elles font. On pourra donc effectivement aussi agir en lien avec Accords Centre-Val de Loire sur cet enjeu de donner une véritable valorisation du tissu des établissements à l'échelle du département. Il s'agit aussi évidemment de renforcer la diversité, c'est un enjeu important aujourd'hui, que ce soit dans les propositions ou dans l'offre des spécialités, on voit bien qu'aujourd'hui la danse était un peu en invisibilité encore dans le cadre du schéma précédent. Il y a aussi un enjeu d'ouverture sur les différentes esthétiques. Beaucoup de répertoires musicaux sont assez peu représentés. Comment permettre aussi aux écoles d'être dans cette dynamique, dans cette possibilité de découvrir de nouveaux horizons, de nouvelles cultures, de nouveaux répertoires, de nouveaux instruments. On l'a rappelé en introduction, les habitudes, les attentes évoluent principalement aussi chez les jeunes et les écoles sont amenées et doivent être amenées à réfléchir à une capacité d'écoute de ces attentes des usagers. Par exemple très simplement, la possibilité d'envisager des parcours individualisés pour les élèves, c'est-à-dire la question des cursus, des non-cursus, de pouvoir être dans une forme de souplesse des cadres de cet apprentissage. Cela participe effectivement énormément à la question de l'attractivité. Si l'on souhaite aussi que les usagers ne se dispersent pas dans des offres trop diversifiées ensuite, mais qu'ils puissent vraiment rejoindre les établissements structurés pour offrir cet apprentissage.

L'ouverture pédagogique est aussi un enjeu. Aider les écoles à pouvoir décloisonner quand elles ont la possibilité évidemment d'offrir les différentes spécialités et surtout, de favoriser la rencontre entre la danse et la musique, la danse et l'art dramatique. Tous ces croisements sont vraiment source de richesse pour les élèves et les usagers puisqu'on est là vraiment dans une notion d'accès à une culture générale et à des univers, des horizons différents.

Nous l'avons dit aussi précédemment, l'idée de l'apprentissage est bien évidemment de pouvoir poursuivre une pratique et de pouvoir continuer une vie d'amateur, une vie autonome dans sa pratique acquise. Pour cela, il sera finalement important de pouvoir aider les établissements à conforter et peut-être à élargir leur offre de pratiques collectives. La pratique collective est un enjeu important en termes pédagogiques, y compris en termes de lien social. C'est tout un apprentissage qui va au-delà d'une simple pratique spécialiste, donc il faut aussi que cette pratique collective se diversifie, qu'elle puisse amener les jeunes à avoir envie de constituer et donc d'engager, de s'engager dans des pratiques amateurs, de favoriser l'émergence des ensembles, des groupes, de pouvoir les accompagner dans la récurrence de cette pratique.

Il s'agit aussi évidemment de mettre en valeur, d'où l'évolution de l'intitulé du schéma, pour souligner l'importance de cette pratique amateur et lui permettre aussi non seulement de rayonner à l'échelle du territoire. Ce sont souvent des ensembles qui apportent, qui sont des dynamiques pour les territoires locaux. Donc il est essentiel de travailler avec eux pour améliorer leur diffusion et aussi évidemment et d'accompagner les ensembles amateurs un peu constitués à pouvoir aussi s'engager dans la voie de projets spécifiques leur permettant de se développer. Bien évidemment, il s'agit aussi de favoriser encore une fois, et dans une optique de qualité, la rencontre entre la pratique professionnelle et la pratique amateur. Il s'agira peut-être de travailler et de mettre en place des résidences artistiques qui permettent finalement à des professionnels de venir dans les établissements, s'installer pendant un certain temps et pouvoir déployer des projets, des expériences avec les usagers et avec les élèves.

En ce qui concerne les établissements eux-mêmes et les écoles, évidemment, on a encore aujourd'hui un enjeu de professionnalisation, non seulement du côté de la qualification des enseignants qu'il faut continuer à accompagner dans la possibilité d'une évolution, soit diplômante, soit en termes de formation continue. Il s'agira donc très certainement avec l'appui d'Accords Centre-Val de Loire de pouvoir ouvrir et voir comment accompagner les enseignants sur cette démarche de formation, et donc évidemment de garantie de qualité des enseignements ensuite. Un point très important aussi sur lequel il y a encore un peu de marches à franchir, c'est celui de la formalisation des projets d'établissements. Il est important pour les écoles et les structures de pouvoir positionner des objectifs, une stratégie, sur quelques années, une projection pour savoir exactement quelle est leur volonté de l'endroit où ils veulent développer, élargir, quels enseignements, pour quoi faire, pour qui, quoi développer, et tout cela effectivement fait l'objet de ce qu'on appelle un projet d'établissement, un projet pédagogique, pour lequel évidemment, il est important de pouvoir éventuellement accompagner ou en tous les cas inciter. La question aussi de la structuration administrative fait partie de la professionnalisation et aussi celle de la gouvernance. On voit

bien que dans les écoles associatives, on est en face très souvent d'un problème de renouvellement pour ces gouvernances. La fonction employeur n'est pas un sujet anodin. Effectivement, la structuration et le développement d'Accords Centre-Val de Loire encore une fois sur cet aspect est un véritable plus pour ces établissements, puisqu'ils trouvent réellement une ressource et un appui pour pouvoir s'engager dans ces fonctions qui quelquefois peuvent démotiver certains dans la prise des responsabilités.

L'enjeu aussi du maillage territorial. On l'a vu, aujourd'hui le territoire est doté d'une diversité d'établissements, d'une mixité d'établissements, de structures publiques, structures associatives. Certaines structures associatives de très modeste taille sont à conforter puisqu'elles permettent quand même cet enjeu de proximité. On sait très bien que quelquefois, au-delà d'un certain nombre de kilomètres, les familles ne font pas l'effort d'aller inscrire l'enfant dans les établissements. Donc effectivement, le souci de préserver cette offre de proximité et de les accompagner autant que faire se peut. Quelques établissements ces dernières années ont fait un travail de rapprochement et de mutualisation pour pouvoir être plus attractifs sur la question de l'emploi des enseignants. L'enseignement artistique en termes d'emploi a une caractéristique sur laquelle il est très difficile d'agir depuis des années, c'est vraiment le morcellement de l'emploi. Les enseignants ont quelquefois des contrats pour 1 heure, 1h30 à un endroit, une heure dans l'autre et la question de la mutualisation est donc un vrai sujet pour pouvoir renforcer et apporter une qualité aux enseignants, surtout pour pouvoir les fidéliser sur des établissements et donc permettre aussi une implication plus grande sur la vie des écoles.

Un autre enjeu de ce schéma évidemment est d'accompagner et surtout de renforcer le dialogue régulier avec le territoire et les établissements. Des journées d'animation territoriale seront envisagées et portées par l'équipe du département, par l'équipe Culture. Des rencontres réunissant les acteurs des établissements, mais pas que, autour de grands sujets, de grandes problématiques en lien avec cette question de l'enseignement artistique, mais aussi plus largement de l'accès à la culture. Soit au siège du département, soit régulièrement sur d'autres territoires pour aller aussi au plus proche. La volonté de mettre en place des conventionnements pluriannuels et pluripartites évidemment pour pouvoir justement stabiliser, permettre aux établissements d'anticiper et permettre aussi une évaluation réelle des objectifs, c'est-à-dire l'idée de pouvoir poser et formaliser des objectifs clairs, sur lesquels l'ensemble des partenaires des établissements pourraient se retrouver et dialoguer. La mise en place aussi d'un comité de pilotage qui est finalement une obligation dans le cadre des schémas, donc un comité de pilotage dont la composition vous sera présentée ultérieurement.

Il s'agit aussi d'apporter un soutien aux actions et aux initiatives en lien avec les objectifs du schéma bien évidemment. J'ai déjà cité Accords Centre-Val de Loire qui est aujourd'hui un partenaire ressource, non seulement sur la question du réseau, mais aussi la professionnalisation des écoles. Outre évidemment le service le plus immédiat qu'ACVL apporte, à savoir le portage et l'accompagnement en termes de fonction employeur, portage salarial, Accords Centre-Val de Loire pourra être un appui pour la mise en œuvre d'autres plans, d'autres dispositifs puisqu'aujourd'hui ils ont délégation pour gérer les aides au fonctionnement attribuées à nos écoles.

Vous le verrez dans les modalités que j'évoquerai ensuite, il s'agit aussi de favoriser une capacité de projet. Aujourd'hui, les établissements ont des budgets très restreints, fragiles et très souvent, sont un peu dans l'impossibilité d'aller au-delà du simple face-à-face pédagogique et on voit bien que pour tous les objectifs d'acquisition d'une pratique autonome, de la pratique collective, finalement aussi de la culture générale que peuvent apporter ces établissements, monter des projets, faire des projets est une chose essentielle, pour être jusqu'à la diffusion, rencontrer le public, donc on sera nous aussi dans l'attention, en ce qui concerne le département, d'accompagner ces initiatives.

Enfin, en termes d'aménagement culturel, on a parlé des locaux tout à l'heure, il s'agira de vous proposer la mise en place d'un fonds en investissement pour pouvoir accompagner les projets de construction ou de modernisation de ces lieux d'enseignement puisqu'on le sait bien, évidemment, certaines pratiques requièrent des investissements spécifiques, des espaces pour les pratiques collectives, des espaces pour la danse, donc pouvoir aussi accompagner les territoires dans cette démarche de modernisation de leurs équipements.

Très rapidement, les modalités qui seront présentées très certainement dans les prochains mois puisqu'il s'agissait là des grandes orientations. Nous allons commencer à travailler plus en détail les dispositifs qui pourraient être mis en place pour décliner les ambitions de ce schéma. Le soutien au fonctionnement des établissements qui est déjà en place, mais sur lequel on travaillerait à un principe incitatif par la bonification sur certains objectifs prioritaires pour essayer vraiment d'amorcer et de faire

émerger certaines évolutions. Les aides aux projets, on l'a évoqué déjà, sur des projets qui seront spécifiques, les résidences artistiques, les actions en milieu scolaire principalement. Les aides à la diffusion pour les ensembles amateurs qui seront rationalisées et développées par rapport à l'existant. Et effectivement, des appels à projets sur des notions de coopération, de projets interdisciplinaires, et aussi sur des publics dits éloignés, pour pouvoir faire en sorte que les écoles de musique et les établissements s'engagent aussi en direction de publics spécifiques. Pour l'instant, nous vous proposerons très certainement de les déterminer un peu plus spécifiquement pour pouvoir faire un travail de fond auprès d'eux, comme la petite enfance ou les enfants en situation d'urgence. Donc le soutien à l'investissement, l'achat de partitions et d'instruments de musique qui est en place et qui sera maintenu, le matériel pédagogique spécifique, je l'ai évoqué tout à l'heure, donc du matériel électronique, nouvelles technologies, etc., et effectivement, les locaux en tant que tels.

Quelques éléments de calendrier : dès le premier semestre, la finalisation des modalités et des dispositifs. À partir d'avril, le lancement du diagnostic danse-théâtre puisqu'en évoquant une forme d'invisibilité de ces enseignements et en tous les cas de ces pratiques, l'idée est de pouvoir vraiment établir un état des lieux très précis pour pouvoir amorcer et voir quel type d'accompagnement pourrait être mis en place en direction de la danse et de l'art dramatique. Fin du premier semestre, la présentation aux acteurs des orientations de ce nouveau schéma puisqu'ils ont été aussi associés à l'évaluation. Le souhait est de pouvoir mettre en place une partie des nouveaux dispositifs à la rentrée 2023. Enfin, nous prévoyons l'installation du comité de suivi au cours du second semestre. Je vous remercie.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci, Madame la Cheffe du service Culture et Patrimoine pour cette présentation complète. Vous pourrez le constater, c'est un schéma ambitieux et volontariste concernant les pratiques artistiques. Je tiens à souligner, puisque la presse est présente lors de cette session, que le conseil départemental et bien sûr tous les élus ont souhaité maintenir impérativement les budgets sur la culture, ce qui n'est pas le cas de tous les départements de France. C'est toujours une variable d'ajustement, dès lors qu'il y a des crises ou des difficultés économiques. Mais nous avons tenu bon et la culture, c'est important pour nos jeunes et pour les moins jeunes. La parole est donnée à Benjamin Vételé.

### **Monsieur Benjamin VÉTELÉ**

Merci, Monsieur le président. Effectivement, nous accueillons avec vraiment beaucoup d'intérêt ce schéma. Je pense que c'est important d'affirmer une stratégie dans le domaine artistique et culturel, donc c'est véritablement une chose intéressante. Je trouve que les éléments de bilan qui sont faits du précédent schéma sont aussi des éléments étayés et je trouve que c'est intéressant parce que cela donne des pistes pour améliorer des choses.

Pour autant, je voudrais quand même insister sur quelques points. Je pense que c'est une première étape, mais d'une manière générale, notre collectivité, si elle a véritablement une ambition dans le domaine artistique et culturel, doit aussi assumer en direct, je pense, un certain nombre de missions et ne pas les déléguer. On le voit aujourd'hui, on a soit avec Accords Centre-Val de Loire pour ce qui est des pratiques qui sont présentées dans ce schéma, soit sur le spectacle vivant par exemple avec le dispositif Festillésime et le catalogue qui est présenté, on est finalement sur une logique de délégation et je pense qu'il serait intéressant qu'on soit aussi sur une logique de re-concentration de ces ambitions artistiques et culturelles. Le département est mieux identifié par exemple que Accords Centre-Val de Loire, donc c'est aussi cela qui nous permettra d'aller plus facilement et donc de pouvoir accompagner en direct des structures émergentes et ne pas attendre qu'elles viennent vers nous. C'est donc un petit point de vigilance que je pose. Je pense qu'il faut qu'on soit attentifs aussi à toutes les pratiques artistiques, et effectivement, ce sont des choses qui sont pointées. Je pense par exemple que sur la question des publics éloignés, avec Hanan nous sommes sur un canton où les cultures urbaines ont une place importante, donc la question aussi de comment on accompagne les cultures urbaines. On a au CRD de Blois Agglopolis un département musiques actuelles qui est un outil par exemple pour accompagner les cultures urbaines, mais il y a par exemple sur le champ de la danse un certain nombre de projets, de structures qui existent, notamment sur la question des danses hip-hop qui sont des choses intéressantes. Il y a la question du lieu aussi où s'exerce la création et c'est vrai qu'il y a plusieurs départements qui ont des lieux de référence sur la création, quand on veut accueillir des artistes en résidence, etc., donc avoir peut-être aussi à terme – pas demain – la perspective d'avoir des lieux de résidence bien identifiés, portés par le département, ce

serait peut-être des choses qui seraient intéressantes. La question des moyens, c'est vrai, c'est bien de ne pas avoir baissé les moyens, mais cela repose sur la globalité des moyens qui sont consacrés à l'enseignement artistique, culturel et à l'accompagnement des pratiques pour qu'on puisse aussi se jauger par rapport à cela. Une demande, que les minorités puissent être associées également au comité de pilotage et d'évaluation parce que j'entends qu'il sera installé dans quelques mois. Il y a plutôt un intérêt pour le sujet de notre côté. Donc si on peut être associé à cela, on y travaillera volontiers. Merci.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci, Benjamin. Juste une précision pour te signaler que les résidences d'artistes sont bien intégrées dans le dispositif. La parole à Lionella Gallard.

### **Madame Lionella GALLARD**

Je ne vais pas me souvenir de l'auteur, je suis en train de le chercher, mais je ne le retrouve pas, qui disait : « *La culture, c'est ce qui reste quand on a tout oublié* ». (...) C'est Édouard Herriot, merci beaucoup. Je vais essayer de ne pas l'oublier. Effectivement, j'ai participé à un ou deux ateliers. Ce qui est remarquable dans ce schéma, dans ce travail, c'est qu'il a été collaboratif, c'est-à-dire qu'il y a eu une grande ouverture par rapport aux participations. Il est ambitieux, certes, d'abord par son objectif de diversifier la culture, de la rendre plus accessible, d'aller vers, d'ouvrir à des publics qui ne sont pas forcément enclins à aller vers la culture, je pense notamment aussi en milieu rural où ce n'est pas forcément quelque chose d'acquis. Je retiendrais simplement une chose, c'est peut-être anecdotique, sur l'aide à la primo-inscription. On propose d'accompagner les publics quand ils s'inscrivent pour la première fois dans une discipline. Ce que je regrette, c'est que ce soit *one shot*, parce que généralement, quand on va vers un dispositif de ce type, c'est quand même pour des publics qui ont des revenus modestes et je pense qu'un accompagnement, peut-être sur deux ou trois ans, serait bien, plutôt qu'une seule année.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

On mène l'expérimentation cette année. On va voir le financement de ce dispositif et on verra si on le reconduit ou pas. Mais j'ai pris note de ton intervention.

### **Madame Marie-Hélène MILLET**

Je ne vais pas redire ce qui a été dit déjà par mes collègues, mais je reviens sur la manière dont ce schéma a été élaboré. J'avais participé à celui de 2008, j'ai participé à celui-ci et je confirme ce que disait Lionella, il y a eu une grande participation, avec des réunions sur les territoires très différents avec des enseignants, des usagers, des élus du territoire, tu y étais pour ta commune, et je pense que c'était important de pouvoir vraiment faire participer tous ces publics. C'est vrai qu'il y a une grande diversité d'établissements sur le territoire. Une grande diversité d'établissements et de publics, ce n'est pas les mêmes en pleine ruralité que dans l'agglomération des grandes villes et je pense que le schéma en a bien tenu compte. Vous avez évoqué la mutualisation des enseignants, je pense que c'est très important parce qu'on voit certaines écoles de musique où les enseignants font une heure ou deux heures de cours donc il faut absolument que ces enseignants puissent travailler sur plusieurs sites. Et puis, bien réfléchir sur le problème, je crois qu'il est vrai partout, que ce soit dans les grandes écoles ou les petites, de l'abandon au bout d'un an ou deux. Il faut vraiment faire en sorte que les élèves n'aient pas cette envie d'abandonner. Envie pour différentes raisons, mais on se rend compte que parfois, l'enseignement dans les premières années n'est pas très attractif et qu'il faut être très motivé pour continuer. Ce n'est peut-être plus vrai dans les grandes écoles, je pense particulièrement au conservatoire, où on voit des élèves qui n'ont pas forcément l'instrument qu'ils voulaient faire et qui finalement se dégoûtent un peu de cela. Pour terminer, je dirais que je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Benjamin Vételé, parce que je pense que Accords Centre-Val de Loire a un véritable rôle à jouer et je ne vois pas très bien comment on pourrait reprendre en direct l'organisation de ce schéma. On n'a pas les vraies compétences, ce n'est pas à nous de le faire. On peut y réfléchir, on peut travailler sur le schéma, mais pour la mise en pratique, je pense que ce n'est pas à nous de le faire.

**Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Je partage totalement ton analyse, Marie-Hélène. Juste pour dire que ce qui rebute parfois les élèves, c'est le solfège. C'est compliqué, mais si on veut vraiment faire de la musique, le solfège c'est quand même une base assez essentielle. Cyrille, tu veux dire un mot ?

**Monsieur Cyrille BONVILLAIN, directeur général des services**

Je voudrais insister sur l'importance du rôle d'Accords Centre-Val de Loire qui est missionnée depuis de longues années maintenant par le département pour un certain nombre de missions. Je le précise pour Benjamin Vételé, ces missions sont très sérieuses, elles sont très pointées dans le cadre de nos conventions. L'idée c'est d'accompagner les écoles de musique à la fois dans leur professionnalisation, dans la formation, dans l'achat de partitions, dans l'achat d'instruments pour les aider à se développer, et tout cela est très structuré et organisé. En revanche, dans ce schéma qu'on vous propose aujourd'hui, le département se donne l'ambition de reprendre la main sur des appels à projets spécifiques et sur des opérations culturelles qui lui seraient propres. On l'a montré récemment à travers « Clap 41 » par exemple ou « Les musicales 41 » ou encore « Les estivales 41 » et le chèque culture et sport qui se prépare pour la rentrée prochaine. Le département a donc bien l'ambition de reprendre à sa main un certain nombre d'opérations et d'initiatives culturelles. Donc tout cela est complémentaire, en réalité.

**Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Tu souhaites répondre, Benjamin ? Je vois que tu as levé la main.

**Monsieur Benjamin VÉTELÉ**

Répondre, non, mais compléter, parce qu'effectivement la précision de Cyrille Bonvillain montre bien que ma préoccupation de pouvoir être en direct un opérateur sur un certain nombre de missions est quelque chose d'important. Je ne fais pas de reproches à Accords Centre-Val de Loire qui joue son rôle avec des personnels très compétents qui en plus sont souvent des acteurs de l'éducation artistique du territoire. C'est des gens qui connaissent, donc je ne dis pas qu'ils sont éloignés des préoccupations, je dis simplement que quand on a une ambition dans une politique publique, c'est toujours intéressant d'avoir des leviers de pilotage plus fins, plus précis, donc le comité de pilotage, s'il est opérationnel, peut permettre justement de regarder régulièrement. C'est une des problématiques des stratégies, c'est-à-dire qu'on se donne une ambition sur cinq ans, six ans, sept ans ou moins et qu'est-ce qu'on fait entre les deux ? C'est cela qui est important, je crois, c'est que si on a une vraie ambition culturelle il faut effectivement qu'on ait des outils qui nous permettent régulièrement tous les six mois ou tous les ans de pouvoir regarder et activer les différents leviers de pilotage. C'était plutôt cela, le sens de la reprise en main du département de ces compétences en matière artistique et culturelle. Et d'ailleurs, il est frappant de voir que c'est la première fois depuis le début de la mandature, et pour celles et ceux qui étaient dans l'assemblée dans la précédente mandature, qu'on prend le temps d'avoir une heure sur une présentation sur un sujet artistique et culturel. C'est bien la preuve qu'on peut aussi gagner en débat sur ces sujets.

**Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

C'est notre volonté. En juin nous reviendrons en CP sur ce sujet pour apporter des précisions sur le plan d'action et sur ce schéma. Stéphane, tu avais souhaité intervenir.

**Monsieur Stéphane BAUDU**

C'est peut-être un point de détail, mais c'était une précision par rapport à votre présentation de qualité, j'en perçois peut-être un peu mieux les contours maintenant. Benjamin en a parlé, concernant les résidences artistiques, vous parliez d'aides à projets. C'est peut-être un peu tôt, mais qu'est-ce que vous avez en tête par rapport à cela en termes d'aides, d'appui, de soutien par rapport à ces résidences artistiques ?

**Madame Emmanuelle DORMOY**

Il s'agit en fait de coller un peu à ce que peuvent faire les théâtres et les lieux de diffusion

de temps en temps. Ce serait de voir comment les écoles pourraient accueillir – sur des durées de quelques jours ou plusieurs fois quelques jours durant une année scolaire –, des formations musicales, professionnelles, des compagnies de danse professionnelles, à l'occasion d'un projet qui pourrait associer pratiques amateurs et pratiques professionnelles. L'idée est de faire venir des artistes. Il est bien aussi pour les élèves de voir les gens, les professionnels en action. Ce sont aussi des métiers que l'on peut faire ensuite et les paroles ne sont pas forcément les mêmes, l'expérience n'est pas la même avec un enseignant ou avec des artistes qui sont en geste de création. L'idée serait donc vraiment de pouvoir poser des formations, musicales, chorégraphiques ou dramatiques, de permettre aux établissements de les accueillir sur une durée sur la base d'un projet défini. Évidemment il y a la question des locaux, mais ces projets peuvent se faire éventuellement avec d'autres espaces, des théâtres s'il y en a, des structures de diffusion à côté. Ce sont vraiment des projets spécifiques qui se travaillent et qui s'écrivent au cas par cas.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci. Lionella et ensuite Catherine pour conclure sur ce sujet avant le vote.

### **Madame Lionella GALLARD**

Juste pour compléter, vous avez parlé des écoles, mais il y a aussi les communes. Il s'avère que samedi, la commune de Cheverny a accueilli en résidence des artistes comme elle le fait tous les ans, il y a trois ou quatre résidences d'artistes qui permettent de mettre à disposition un hébergement, un lieu de répétition et encore une fois, aussi de viser le public rural qui ne va pas forcément aller vers des établissements type théâtres classiques et de pouvoir leur proposer une offre culturelle de proximité.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

C'est parfaitement notre cible, Lionella. Catherine Lhéritier.

### **Madame Catherine LHÉRITIER**

Merci président. D'abord, je voudrais remercier notre collègue Tania et l'ensemble des services pour la qualité de ce schéma qui est novateur et pour sa méthode d'élaboration, et puis peut-être le resituer dans l'ensemble des dossiers de notre session. La solidarité exprimée par neuf sur dix des dossiers que nous avons examinés ce matin, comme la culture, sont constitutifs de liens et d'union d'un territoire. Nous savons tous qu'une société désunie est une société désarmée. Alors il nous faudra véritablement veiller à ce que les réflexions lancées à l'échelon national et auxquelles le président a fait référence en début de séance, notamment la réforme des institutions, ne soient pas l'occasion d'affaiblir nos territoires en réduisant leur capacité d'intervention de manière différenciée et en proximité, que ce soit les départements ou les communes, et en réponse aux besoins de leurs habitants. Je crois que c'est essentiel qu'on puisse préserver cette action sur nos territoires.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci Catherine. Je vous propose de passer au vote de ce dossier n° 10. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport numéro 10 est donc adopté à l'unanimité.

Nous avons maintenant la présentation d'un vœu qui est proposé par « Loir-et-Cher autrement » sur la mise en place d'un dispositif départemental d'aide à la rénovation énergétique des logements pour les foyers les plus modestes. Lionella présente le vœu.

### **Madame Lionella GALLARD**

Je fais juste un propos liminaire et ensuite c'est Michel Fromet qui présentera le vœu. C'est un peu son bébé. « *La session de ce matin est largement orientée vers ce qui est le cœur de notre action collective, le soutien aux différentes composantes du bien-vivre ensemble. Dans une société qui a tendance à individualiser, qui tend à diviser, entre celles et ceux qui peuvent s'adapter à cette crise que nous traversons et celles et ceux qui la subissent, nous avons un rôle de régulateur à jouer. Nous saluons les initiatives prises dans ce sens dans cette session, tel « le Loir-et-Cher en bonne santé », l'aide aux installations et primo-installations, l'accompagnement des maisons de santé, l'attractivité du territoire, l'accompagnement des initiatives communales et intercommunales, qu'elles soient sociales, environnementales, l'aide contre les calamités agricoles. C'est pourquoi, sans négliger nos propres*



*investissements qui contribuent au développement économique et touristique du département, selon nous, un effort reste à faire encore aujourd'hui, tant social qu'environnemental, pour aider une population fragile de petits propriétaires à sortir du cercle infernal des passoires thermiques. Pas assez de moyens pour isoler correctement et ce sont autant de dépenses d'énergie supplémentaires. C'est la raison pour laquelle nous déposons aujourd'hui ce vœu afin que le département vienne amplifier le dispositif MaPrimeRénov pour les plus précaires et que soient prévus des crédits supplémentaires pour accélérer la rénovation énergétique des passoires thermiques. ». Merci de votre attention.*

**Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci Lionella, Michel Fromet.

**Monsieur Michel FROMET**

Merci, Monsieur le président. J'avais évoqué le sujet lors du budget primitif de l'année dernière et à l'époque, vous m'aviez répondu que vous alliez examiner le sujet sans qu'on ait la certitude qu'il ait un devenir, ce sujet. Je me réjouis aujourd'hui qu'il soit devenu d'actualité. Il est d'autant plus d'actualité qu'il a figuré dans le « Loir-et-Cher information » sous la rubrique suivante : « *Une dotation spécifique d'aide à la rénovation énergétique des logements des personnes en difficulté sera mise en place.* ». Donc on arrive donc à du positif. Le vœu qui vous est présenté ce matin est le suivant : comme annoncé dans le projet de mandat de la majorité départementale, et que je viens de rappeler, nous souhaitons dès à présent que notre assemblée départementale apporte sa pierre à cette initiative solidaire en matière de rénovation énergétique des logements et mette en place un dispositif complémentaire à celui de l'État qui viendrait majorer les aides pour les plus précaires, éligibles à la Prime Renov'bleu. En conséquence, nous vous demandons de prévoir pour la session budgétaire de juin 2023 – il n'est jamais trop tard pour bien faire – les crédits nécessaires qui seront proposés par un groupe de travail sur les solidarités, réuni préalablement à cet effet. Nous souhaitons que ce groupe se réunisse maintenant rapidement.

**Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Cela va être le cas, cher Michel. Je tenais aussi à remercier les échanges que j'ai pu avoir avec Michel Contour sur ce vœu, pour montrer l'importance du groupe de travail des solidarités. Il doit se réunir préalablement, mais les services travaillent déjà sur ce sujet et je pense que courant juin, on pourra mettre le dispositif en place avant bien sûr l'hiver prochain. On fait tout pour. Benjamin souhaitait intervenir.

**Monsieur Benjamin VÉTELÉ**

D'abord, remercier les collègues de Loir-et-Cher Autrement pour le dépôt de ce vœu. Je trouve que c'est effectivement une bonne chose et puis c'est intéressant qu'on puisse se retrouver sur l'ambition d'accompagner la rénovation énergétique et donc la transition écologique. Simplement, j'ai quand même une question sur la cible financière puisque c'est important que ce ne soit pas uniquement un effet d'annonce, qu'on ne soit pas uniquement sur du saupoudrage et que cela se traduise aussi par une ambition financière pour ne pas générer de la déception de la part des Loir-et-Chériens qui au final verraient cette prime trop modeste et que les crédits ne soient pas épuisés complètement. Peut-on aujourd'hui avoir une cible budgétaire ?

**Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Très bien, c'est aussi le rôle du groupe de travail de préparer l'élaboration de ce dispositif avec le financement et travailler avec les services. Stéphane.

**Monsieur Stéphane BAUDU**

80 % des logements que nous utiliserons en 2050 sont déjà construits. Ils ne sont pas adaptés, donc il faut effectivement les rénover, les adapter, pour qu'ils soient beaucoup plus vertueux et beaucoup moins énergivores. L'objectif est très ambitieux, d'autant plus que nous pouvons, malheureusement peut-être pour certains, désormais moins construire en extension urbaine donc il faut effectivement de plus en plus rénover nos logements dans l'enveloppe urbaine et cela, c'est un dispositif qui nous permet d'aller plus vite et plus loin sur notre capacité à accompagner les familles du Loir-et-Cher. Je remercie donc moi aussi le groupe Loir-et-Cher Autrement, on en avait parlé plusieurs fois, de pouvoir

aller plus loin pour aider les familles du Loir-et-Cher. Quand on regarde le bilan porté par l'ANAH, l'année dernière il y a eu 750 000 rénovations énergétiques. 750 000. Comme ça, cela fait énorme. Quand on creuse, très rapidement, on voit que c'est MaPrimeRenov' qui a permis d'engager cela, et on voit qu'une bonne partie de ces rénovations énergétiques sont uniquement des rénovations très partielles, principalement le changement du mode de chauffage. Dans le contexte actuel, on le comprend aisément. Mais les vraies rénovations énergétiques globales, c'est moins de 60 000. Moins de 10 %. Il faut donc accélérer et comme le propose ce vœu, mais comme aussi le souligne Benjamin, il faut effectivement éviter le saupoudrage. Il va falloir être ambitieux, aller potentiellement plus loin que les familles modestes ou très modestes parce qu'ils auront malgré tout des problèmes de restes à charge. Il faut quand même principalement axer nos efforts dessus, mais aussi aller plus loin pour qu'une bonne partie de nos concitoyens soient en capacité de rénover leur logement et de faire en sorte de moins consommer et de vivre mieux, bien avant 2050.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Très bien Stéphane, j'entends bien ton message. Néanmoins, notre priorité dans nos missions, c'est quand même de soutenir les populations fragiles. Dans ce dispositif, on ne soutiendra également que les propriétaires, on ne va pas mettre ce dispositif en place pour les locataires, ce n'est pas notre rôle. Pas d'autres interventions sur ce vœu ? Je vais proposer de le mettre aux voix. Qui vote pour ?

Qui vote contre ? **28 voix** pour (Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Bernard Pillefer, Tania André, Pascal Huguet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Maryse Persillard (pouvoir de Florence Doucet), Yves Lecuir, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Elodie Péan, Jacques Paoletti, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Angélique Dubé, Christophe Thorin, Lionella Gallard, Lionella Gallard (pouvoir de Michel Contour), Geneviève Repinçay, Michel Fromet, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui).

Qui s'abstient ? 2 abstentions (Virginie Verneret, Guillaume Peltier). Je vous remercie.

Ce vœu est donc adopté. Nous allons passer avant l'intervention du préfet à une présentation... Pardon, Pascal ?

### **Monsieur Pascal BIOULAC**

J'ai juste une intervention, pas pour allonger les débats, mais importante dans le cadre de ce vœu qui vient d'être fait et ce qui est fait dans le cadre du schéma environnemental 2030. Je remonte au créneau pour la énième fois et vous êtes le troisième président à qui je le dis. J'ai apprécié l'intervention de Pascal Huguet, en présentant l'aide que nous avons tous votée pour nos viticulteurs et horticulteurs. Je relistais les sommes d'argent que nous avons données depuis 2016, puisque c'était la sécheresse en 2015 et ensuite nous avons eu des inondations. Je ne reviendrai pas sur ce que Pascal a dit, qui a été bien fait et la clé de répartition est toujours très bien faite par les services, que je salue au passage. La présentation de Pascal me va bien, mais je pense qu'il serait important dans le cadre du séminaire que nous avons eu et du schéma, que nous puissions réfléchir à cet argent. Sur quasiment sept ans, nous avons mis plus de 3 millions d'euros, donc qu'on puisse réfléchir à la mise en place d'un fonds de solidarité qui nous amènerait sur de l'innovation. Nous agissons toujours après coup, bien sûr, quand il y a des effets climatiques, mais cela fait partie de notre réflexion dans le schéma. Je l'ai demandé à Maurice Leroy et Nicolas Perruchot et je vous le redemande, président : si on doit déclencher, et puisqu'on sait qu'on déclenche des sommes spéciales tous les ans, je vous demande donc président qu'on puisse peut-être réfléchir à une enveloppe qui nous amènerait à de l'innovation et qui nous permettrait de soulever des fonds auprès d'autres partenaires, je pense à Groupama, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, à tous ces partenaires sans les citer qui sont des partenaires privés et qui pourraient nous aider à être un fer de lance de réflexion de l'innovation pour accompagner le monde agricole. Je suis prêt et à votre disposition pour en échanger sur ce sujet, cela fait six ou sept ans que je présente cette idée et je reste têtu et obstiné dans mes demandes. Merci président de votre attention.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Merci pour cette intervention. Nous pourrions mettre ce sujet à l'ordre du jour du groupe de travail sur l'Agenda 2030. Nous travaillons déjà, les services travaillent déjà avec les services de la Chambre d'agriculture sur justement cet Agenda 2030 et sur cette partie. C'est un sujet qui va être abordé,

et comme tu fais partie du groupe de travail Agenda 2030, c'est un sujet qui pourra être bien entendu évoqué.

Nous allons passer à une présentation du bilan du « 41 en bonne santé » et les perspectives 2023. Je rappelle que ce plan a été voté en mars 2022 et qu'il n'est vraiment mis en action que depuis juillet. Les chiffres ne sont donc pas encore à la hauteur de ce qu'on peut espérer, néanmoins, on a de bonnes avancées. Je rappelle que ce plan est composé de neuf actions pour lutter contre la désertification médicale et valoriser les territoires ruraux auprès des professionnels de santé. La première, créer une mission de promotion de la santé. Deuxième axe, conforter l'agence d'attractivité dans le rôle de promotion de la santé. Troisième axe, renforcer l'accompagnement des futurs professionnels de santé. Quatrième action, aider à l'installation des professionnels de santé. Cinquième action, soutenir l'investissement vers les structures de santé, refonder l'organisation des consultations médicales. Septième axe, innover pour lutter contre la désertification médicale. Huitième axe, préserver une jeunesse en bonne santé. Neuvième axe, accompagner l'investissement des structures de formation. Je vous rappelle que ce plan était issu du groupe de travail sur la santé que nous avons piloté avec Bruno Harnois.

Le point n° 1, créer une mission de promotion de la santé. François Maupetit est en poste depuis mai 2022. Il est directeur de mission en charge des politiques de santé au sein du conseil départemental. Vous voyez sa photo, mais on va demander à François de se lever. Merci.

L'axe n° 2 était de conforter le rôle de l'agence d'attractivité dans la promotion de la santé, Samuel Barbou est en poste depuis septembre 2022, il est chargé de la promotion et de la prospection santé au sein de Be LC, agence attractivité de Loir-et-Cher. Samuel est présent, il va également se lever pour se présenter. Merci. Le bilan montre qu'il y a eu 42 accompagnements. Le lancement de la série de sept capsules vidéo sur « Paroles de professionnels ». 130 étudiants ont été rencontrés à l'institut de formation universitaire de kinésithérapie d'Orléans. 600 contacts ont été pris dans la base de données grâce à la participation de l'agence dans différents salons. Neuf installations sont effectives, liées à l'action de notre agence d'attractivité. Puisque je suis dans l'agence d'attractivité, je souhaitais aussi vous informer que la directrice de l'offre de soins du ministère de la Santé a remarqué les actions de l'agence d'attractivité et a remarqué bien sûr ce plan « Le 41 en bonne santé ». Elle viendra en Loir-et-Cher rencontrer des professionnels de santé, rencontrer l'agence d'attractivité et me rencontrer. Le point 2, toujours, conforter le rôle de l'agence d'attractivité dans la promotion de la santé, avec la participation à huit congrès : Tours en février sur deux congrès, Orléans en juin, Orléans toujours en juillet, Paris en octobre, Tours en novembre, Blois en décembre et Lille également en décembre. Ce sont essentiellement des salons, salons des professionnels de santé, qu'ils soient étudiants, internes, des salons également des professions paramédicales, présence également lors d'une réunion sur l'installation d'une réunion organisée par l'ARS. Nous sommes donc très présents. On avait bien compris que les professionnels de santé ne viennent pas à nous, il faut aller les chercher et c'est le rôle essentiel de l'agence d'attractivité, faire du marketing territorial pour faire venir des professionnels de santé.

Le point n° 3 consiste à renforcer l'accompagnement des futurs professionnels de santé, donc inciter à la primo-installation en Loir-et-Cher, avec 22 internes bénéficiaires d'une allocation de stage de la part du conseil départemental pour un montant de 30 000 €, trois bourses départementales attribuées par le conseil départemental pour un montant de 29 000 € à deux infirmières en pratiques avancées et un étudiant en ergothérapie. Nous avons voté, je vous le rappelle, en dernière CP le fait que l'allocation de stage soit aussi fonction de la durée du stage. C'était important.

Point n° 4, aider à l'installation des professionnels de santé, deux médecins généralistes ont été soutenus dans leur installation en Loir-et-Cher pour une dépense totale de 7 000 € à Pontlevoy et à Contres.

Point n° 5, soutenir l'investissement vers les structures de santé : le soutien à quatre projets de pôles de santé ou MSP a été voté en 2022 pour un montant de 266 000 € : à Saint-Ouen, à la Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine, à Cheverny et à Romorantin-Lanthenay.

Point n° 6, refonder l'organisation des consultations médicales avec un renouvellement de la convention entre Païs et le département pour une durée de deux ans, avec une subvention du département de 200 000 €.

Point n° 7, innover pour lutter contre la désertification médicale avec le développement de la télémédecine téléexpertise : un montant alloué de 26 700 € accordé au cabinet infirmier de Suèvres

pour une aide à l'ingénierie de téléconsultation assistée. Concernant mon intervention auprès du ministre de la Santé et des instances qui pilotent la santé, je martèle le fait que dans les zones très sous dotées où on a vraiment des déserts médicaux, il faut faire sauter le seuil de 20 % d'activité maximum par les médecins généralistes, qui est dans l'avenant 9. En effet, les médecins ne peuvent pas faire plus de 20 % de leur activité en télé-médecine. Dès lors qu'on a des zones géographiques où on n'a pas du tout de médecins et qu'on a un médecin qui s'investit dans la télé-médecine, il faut faire sauter ce verrou. Je pense que je serai entendu par le ministre de la Santé qui avait l'air de partager mon sentiment. D'autre part, j'ai également souhaité que l'on borne un la qualité de cette télé-médecine, que ça ne soit pas fait n'importe comment, d'abord dans l'utilisation du matériel, puis dans le fait qu'il faut absolument avoir une infirmière formée à la médecine et ensuite, qu'on ait un médecin qui soit situé sur le territoire ou au moins dans la région Centre-Val de Loire. Ce sont des points qui sont importants. Je n'ai rien contre les télécabines de télé-médecine en pharmacie, mais je pense que ce dispositif n'est pas très sécuritaire au niveau des diagnostics. Enfin, nous avons dans le point 7 un accompagnement des assistants médicaux territoriaux universitaires, ce qu'on appelle les ATU. Nous avons accordé une somme de 32 500 € au centre hospitalier de Blois pour un poste d'ATU en oncologie pour la période novembre 2022-novembre 2024.

Point n° 8, préserver une jeunesse en bonne santé. Deux types d'ateliers, nous avons prévu une prévention sur les troubles posturaux du rachis chez les collégiens, le dépistage de la scoliose et sensibilisation à la santé du dos dans la prévention et dans l'ergonomie. Nous avons ciblé les classes de sixième parce que c'est là où il y a le pic de croissance et où s'installent de façon fortuite les déviations de la colonne vertébrale de façon tout à fait silencieuse. C'est donc important de pouvoir être présent et de pouvoir dépister à cet âge. C'est donc l'intervention d'un kinésithérapeute en relation avec l'union régionale des professions de santé, l'URPS et des masseurs kinésithérapeutes libéraux, la DASEN. Une infirmière scolaire également sera présente pendant cet examen qui va durer de dix à quinze minutes auprès de chaque élève pour lequel les parents auront donné leur accord et leur autorisation au préalable. Une fiche bilan sera remise à l'élève dès lors que sera dépisté un trouble de la colonne vertébrale pour une remise au médecin traitant. Ce dépistage aura lieu dans le collège Les Pressigny à Selles-sur-Cher avec 103 élèves et le collège Alphonse Karr à Mondoubleau, avec 76 élèves. C'est les collèges qui étaient candidats à ce dispositif. Le point 8, préserver toujours une jeunesse en bonne santé avec nos ateliers de nutrition, avec l'organisation de trois ateliers spécifiques : l'atelier « la santé dans l'assiette », « le plaisir dans l'assiette » et « dépenser son assiette ». Le premier atelier intitulé « la santé dans l'assiette » fera le lien entre l'alimentation et la santé et fournira une définition de ce qu'est l'alimentation équilibrée. Le second atelier, pratique ludique sur « le plaisir dans l'assiette » permettra aux élèves à travers la réalisation du menu du jour du collège de comprendre comment fonctionnent les mécanismes de perception du goût. Enfin, le troisième atelier intitulé « dépenser son assiette » fera le lien encore de façon ludique entre l'alimentation et l'activité physique. Ces ateliers se dérouleront au collège Les Pressigny, de Selles-sur-Cher, où 103 élèves sont concernés. Le collège Jean Rostand de Lamotte-Beuvron, avec 89 élèves, et collège René Castaing à Beauce-la-Romaine, avec 100 élèves. Ce sont également les sixièmes qui sont ciblés. C'est une première étape, c'était bien sûr sur une proposition optionnelle aux principaux de collèges et je pense que ce dispositif pourra s'étendre. Normalement, tout se passera très bien, la DASEN est tout à fait partie prenante de ces ateliers. Il reste aux principaux à faire le pas.

Enfin, le point 9, accompagner l'investissement des structures de formation avec la participation du département à hauteur d'un million d'euros sur le projet d'un campus universitaire au centre hospitalier de Blois.

Nous allons parler maintenant perspectives 2023 avec les nouveaux dispositifs :

- Mise à disposition de véhicules au profit des étudiants médicaux ou paramédicaux en stage en Loir-et-Cher,
- Parc locatif identifié avec des loyers compris entre 100 et 150 € pour les étudiants en stage dans le département. Il y a déjà huit logements répertoriés en 2023.
- Enfin, l'accompagnement des professionnels de santé dans leurs créations de cabinets, adossé à un fonds santé permettant l'octroi de prêts à taux zéro. C'est la création d'un fonds d'investissement qui est géré par Initiative Loir-et-Cher, membre d'Initiative France et qui propose des taux des prêts à taux zéro. C'est donc uniquement pour le financement de matériel avec un plafond de 50 000 €, dans le cadre d'une primo-installation ou non. Ce dispositif existe déjà, il a été mis en place par les départements de l'Oise et de l'Eure-et-Loire. Toujours dans les perspectives 2023, l'aide à l'installation

pour deux pédiatres, c'est effectif déjà, deux pédiatres, trois médecins généralistes, un gynécologue médical, deux chirurgiens-dentistes et trois kinésithérapeutes. Enfin, les perspectives 2023 concernant huit projets de maisons de santé, donc un projet sur Azé, un projet sur Vineuil, sur la commune d'Onzain, Chailles, Les Montils, Dhuizon, Lamotte-Beuvron et Selles-sur-Cher.

Y a-t-il des questions sur ce plan « le 41 en bonne santé » ?

### **Madame Agnès Thibault**

Simplement un petit complément, parce que là, c'est tout à fait concret, c'est vraiment bien. Je voudrais souligner un problème particulier. Je pense qu'il n'y a pas que chez nous à l'EHPAD notamment de Neung, je crois que c'est le cas un peu partout, il y a un manque de médecin référent. On a pas mal de résidents qui n'ont pas de médecin référent. L'EHPAD de Neung est territorial, il est donc sous la responsabilité de la Communauté de communes, on travaille donc beaucoup aujourd'hui avec tous les médecins qui sont aux alentours pour essayer de trouver une solution. On viendra donc voir vos services quand on aura fait un petit tour avec tous les médecins, on a des propositions à vous faire pour que tous les résidents soient absolument suivis régulièrement. En tout cas, une fois de temps en temps, même si ce n'est pas régulièrement.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Nous étudions avec les services, je vous en fais part pour le moment, car c'est un projet, il n'y a rien de concret pour le moment, mais on étudie la possibilité d'avoir deux minibus équipés pour faire de la télémédecine avec une infirmière formée à la télémédecine, du matériel performant pour la télémédecine et de l'autre côté, un médecin formé à la télémédecine aussi sur les territoires de la région Centre-Val de Loire. On prendrait donc en charge le fonctionnement, la rémunération de l'infirmière avec une permanence de 10 heures, sept jours sur sept et ces infirmières pourraient aussi faire des téléconsultations de télémédecine dans les EHPAD et dans les établissements. Ce serait principalement pour les zones où la démographie professionnelle médicale est extrêmement préoccupante, je pense au nord du département et sur certains secteurs du sud du département. Nous travaillons donc sur ce sujet et bien entendu, vous serez informés en temps et en heure puisque si on le met en place, il faudra un vote en CP. Je tenais quand même déjà à vous en faire part : les services travaillent sur ce dispositif. Y a-t-il d'autres questions sur le plan « le 41 en bonne santé » ?

### **Madame Hanan EI ADRAOUI**

Merci, Monsieur le président. Sur la question des jeunes, je voudrais juste vous interpeler sur la santé mentale de la jeunesse et la question des psychologues et psychiatres sur notre territoire. Je voulais savoir si on avait quelque chose.

### **Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

C'est une excellente question, Hanan, je n'arrête pas de pleurer auprès du ministère et dans les différentes réunions auxquelles je suis invité sur le fait que nous manquons cruellement de pédopsychiatres. Il faut savoir que la formation de pédopsychiatre n'existe plus, ce sont des formations de psychiatre et certains prennent une orientation à la pédopsychiatrie, mais il n'y a plus de formation comme il y avait à une époque de pédopsychiatre. Actuellement, c'est vrai, c'est très compliqué. 25 départements en France n'ont pas de pédopsychiatres. Un tiers des pédopsychiatres ont plus de 60 ans, ils sont 617 à ce jour. C'est donc un sujet extrêmement préoccupant. Dans le cadre des Assises sur la pédiatrie et la santé de la petite enfance qui vont se dérouler à l'initiative du ministre de la Santé courant avril, je porte ce projet en PMI, de pouvoir trouver des solutions. Il faut des solutions financières bien entendu, parce qu'il faut de l'attractivité pour faire venir ces personnels dans nos services, néanmoins je pense que cela peut être un rôle important dans le transfert éventuel de la médecine scolaire vers les départements où on pourrait avoir un rôle majeur dans ce questionnement et de prévention bien entendu, parce que c'est un sujet majeur pour notre jeunesse. Je suis tout à fait d'accord avec ton analyse. C'est un de mes soucis. Une statistique m'est présentée, près d'un adolescent sur six est concerné par des troubles psychiques ou psychiatriques. C'est tout à fait extrêmement préoccupant. Et il n'y a pas que la jeunesse.

Publié le 20 juin 2023

**Madame Hanan EI ADRAOUI**

C'est vrai qu'il n'y a pas que la jeunesse, mais c'est quand même l'avenir de notre territoire et de notre pays.

**Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT**

Tout à fait. D'ailleurs, le manque de pédopsychiatres fait qu'actuellement, un jeune qui fait une tentative de suicide peut avoir un rendez-vous entre six mois et un an auprès d'un pédopsychiatre en France. C'est une situation extrêmement préoccupante. Il y a aussi un manque de lits. On a fermé un nombre de lits considérable de la pédopsychiatrie : il n'y a plus qu'à peine deux mille lits en pédopsychiatrie pour 50 000 lits en psychiatrie pour les adultes. On a fermé des lits à tour de bras et il y a vraiment un manque certain de lits, parce que dès lors qu'il y a une crise, un comportement psychiatrique, l'hospitalisation est souvent le premier traitement à mettre en place et si on n'a pas de lits, cela pose de gros problèmes. Pas d'autres questions sur la santé ?

Je vous annonce, mais vous le saviez, qu'à 10 heures, le guide Michelin annonçait les étoilés. 39 établissements sont distingués pour un macaron. On n'a pas perdu d'étoile dans le département. Zia qui est à Montlivault vient d'obtenir une étoile très rapidement puisqu'ils se sont installés il y a très peu de temps.

Monsieur le préfet ne devrait pas tarder puisqu'il devait arriver à 11h45. Je vous laisse cinq minutes de battement en attendant l'arrivée du préfet et on se réinstalle très rapidement. Je vous remercie.

*11 h 45 : Présentation du rapport d'activité des services de l'État dans le Loir-et-Cher au cours de l'année 2022 par monsieur François Pesneau, préfet de Loir-et-Cher. Cette information n'entre pas dans les prévisions de retranscription au procès-verbal du conseil départemental telles qu'elles résultent de l'article L.3121-13 du code général des collectivités territoriales.*